

COMMISSION DE DEFENSE DES DROITS

Nos réf : FB/CB/2221

Fiche d'information

« À votre écoute ». Une ligne téléphonique au service du monde combattant

L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (l'ONACVG) lance le dispositif « À votre écoute ». Ce service instaure une ligne téléphonique via un numéro vert pour accompagner et apporter des réponses adaptées aux ressortissants* de l'ONACVG qui accomplissent des démarches en matière de reconnaissance et de réparation, de pensions, de droits accessoires, de mentions, d'indemnisations, de voyages sur les tombes, ou ceux ayant des questions liées aux monuments aux morts.



Le numéro est ouvert du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 14H à 17H

***Liste des ressortissants de l'ONACVG**

*annexe législative du Livre VI - Titre premier du Code des pensions militaires
d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG)*

- Invalides pensionnés de guerre et des opérations extérieures.
- Titulaires de la carte du combattant.
- Combattants volontaires de la Résistance.
- Conjoints et partenaires survivants pensionnés au titre du CPMIVG ou qui auraient bénéficié d'une pension militaire ou de victime civile, s'ils n'avaient pas opté pour un autre régime de pension.

- Ascendants de militaires ou de civils morts pour la France
- Pupilles de la Nation et orphelins de guerre.
- Enfants orphelins adoptés par la Nation, dont l'un des parents décédés s'est vu attribuer la mention « Mort pour le service de la Nation »
- Déportés et internés résistants et politiques.
- Anciens prisonniers de guerre.
- Patriotes résistants à l'occupation des départements du Rhin et de la Moselle, incarcérés en camps spéciaux.
- Réfractaires.
- Patriotes transférés en Allemagne.
- Patriotes réfractaires à l'annexion de fait.
- Victimes civiles de la guerre.
- Personnes contraintes au travail en pays ennemi.
- Victimes de la captivité en Algérie.
- Titulaires du titre de reconnaissance de la Nation.
- Prisonniers du Viêt-Minh.
- Conjoints ou partenaires survivants de titulaires de la carte du combattant ou de bénéficiaires du CPMIVG.

Source : site web ONAC-VG
<https://www.onac-vg.fr/>